

CARTE NATIONALE d'IDENTITÉ

PERSONNES MINEURES

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT : <https://demarches.mauguio-carnon.com>

Espace : citoyen

Pour les doubles demandes CNI et Passeport : ne constituer qu'un seul dossier

Pré-demande en ligne :

<https://herault.gouv.fr/demarches-administratives/carte-d-identite-passeport>

PIÈCES OBLIGATOIRES POUR TOUS LES DOSSIERS (ORIGINALES&COPIES)

- Document CERFA dûment complété **OU** impression du récapitulatif de la demande en ligne (site Internet Préfecture)
- Justificatif de domicile de – de 6 mois (Original ou impression internet : Avis d'imposition de l'année en cours, factures EDF, Internet ou Téléphonie)
- Pièce d'Identité du représentant légal en cours de validité
- 1 photo récente d'identité de – de 6 mois (sans lunettes, ni barrettes sur fond clair) pas de sourire, visage dégagé.

**PRÉSENCE DE L'ENFANT OBLIGATOIRE LORS DU DÉPÔT DU DOSSIER
ACCOMPAGNÉ DU REPRESENTANT LEGAL**

1^{ère} DEMANDE

- ORIGINAL de la copie intégrale de l'acte de naissance de – de 3 mois si la Commune de naissance n'est pas reliée à COMEDEC (villes dématérialisées) **je vérifie** : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

OU

- Passeport en cours de validité **OU** périmé depuis – de 5 ans.

RENOUVELLEMENT

- Ancienne CNI périmée depuis – de 5 ans
- Passeport
- CNI PERIMÉE DEPUIS PLUS DE 5 ANS + ABSENCE DE PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ ou périmé depuis – 5 ans**
→ ORIGINAL de la copie intégrale de l'acte de naissance de – de 3 mois si la Commune de naissance n'est pas reliée à COMEDEC (villes dématérialisées)) **je vérifie** : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

NOM D'USAGE

- Autorisation écrite des deux parents + pièce d'identité des deux parents

PERTE OU VOL

- Photocopie de la Carte Nationale d'Identité le cas échéant
- Avis d'imposition de l'année en cours du représentant légal
- PERTE** : Déclaration de perte à établir en Mairie lors du dépôt du dossier
- VOL** : Déclaration de vol à établir à la Gendarmerie
- TIMBRES FISCAUX : 25 €
- Passeport en cours de validité**

ABSENCE DE PASSEPORT

- ORIGINAL de la copie intégrale de l'acte de naissance de – de 3 mois si la Commune de naissance n'est pas reliée à COMEDEC (villes dématérialisées) **je vérifie** : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

PARENTS DIVORCÉS OU SEPARÉS – GARDE ALTERNÉE –

- Jugement de divorce **OU** de séparation fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale ainsi que le lieu de résidence de l'Enfant
- Autorisation manuscrite de l'autre parent + Copie de son justificatif de domicile + Copie de sa CNI

PERSONNES NÉES A L'ÉTRANGER

- Justificatif de nationalité française (acte de naissance ORIGINAL délivré par le Ministère des Affaires Etrangères)
- Déclaration d'acquisition de la nationalité française par mariage des parents
- Décret de naturalisation ou de réintégration

TUTELLE

- Jugement de tutelle
- Ordonnance du Juge aux Affaires Familiales fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale.

PASSEPORT

PERSONNES MINEURES

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT : <https://demarches.mauguio-carnon.com>

Espace : citoyen

Pour les doubles demandes CNI et Passeport : ne constituer qu'un seul dossier

Pré-demande en ligne :

<https://herault.gouv.fr/demarches-administratives/carte-d-identite-passeport>

PIÈCES OBLIGATOIRES POUR TOUS LES DOSSIERS (ORIGINALES&COPIES)

- Document CERFA dûment complété **OU** impression du récapitulatif de la demande en ligne (site Internet Préfecture)
- Justificatif de domicile de – de 6 mois (Original ou impression internet : Avis d'imposition de l'année en cours, factures EDF, Internet ou Téléphonie)
- Pièce d'Identité du représentant légal en cours de validité
- 1 photo récente d'identité de – de 6 mois (sans lunettes, ni barrettes, sur fond clair) pas de sourire, visage dégagé.
- TIMBRES FISCAUX :**
 - Enfant de – de 15 ans : 17 €
 - Enfant de + de 15 ans : 42 €

PRÉSENCE DE L'ENFANT OBLIGATOIRE LORS DU DÉPÔT DU DOSSIER ACCOMPAGNÉ DU REPRESENTANT LEGAL

1^{ère} DEMANDE

- ORIGINAL de la copie intégrale de l'acte de naissance de – de 3 mois si la Commune de naissance n'est pas reliée à COMEDEC (villes dématérialisées) **je vérifie** : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

OU

- Carte Nationale d'Identité en cours de validité **OU** périmée depuis – de 5 ans.

RENOUVELLEMENT

- Ancien PASSEPORT périmé depuis – de 5 ans
- Carte Nationale d'Identité
- ABSENCE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ ou périmée depuis – 5 ans**
 - ➔ ORIGINAL de la copie intégrale de l'acte de naissance de – de 3 mois si la Commune de naissance n'est pas reliée à COMEDEC (villes dématérialisées) **je vérifie** : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

NOM D'USAGE

- Autorisation écrite des deux parents + pièce d'identité des deux parents

PERTE OU VOL

- Photocopie du PASSEPORT le cas échéant
- Avis d'imposition de l'année en cours du représentant légal
- PERTE** : Déclaration de perte à établir en Mairie lors du dépôt du dossier
- VOL** : Déclaration de vol à établir à la Gendarmerie
- Carte Nationale d'Identité en cours de validité**

ABSENCE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE

- ORIGINAL de la copie intégrale de l'acte de naissance de – de 3 mois si la Commune de naissance n'est pas reliée à COMEDEC (villes dématérialisées) **je vérifie** : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

PARENTS DIVORCÉS OU SEPARÉS – GARDE ALTERNÉE –

- Jugement de divorce **OU** de séparation fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale ainsi que le lieu de résidence de l'Enfant
- Autorisation manuscrite de l'autre parent + Copie de son justificatif de domicile + Copie de sa pièce d'identité

PERSONNES NÉES A L'ÉTRANGER

- Justificatif de nationalité française (acte de naissance ORIGINAL délivré par le Ministère des Affaires Etrangères)
- Déclaration d'acquisition de la nationalité française par mariage des parents
- Décret de naturalisation ou de réintégration

TUTELLE

- Jugement de tutelle
- Ordonnance du Juge aux Affaires Familiales fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale.